

# Rapport 2020





# SOMMAIRE

	<b>LES CHIFFRES-CLÉS</b>	04
	<b>GRANDES LIGNES</b>	06
<b>08</b>	<b>ASSURANCE</b>	
	Patrimoine bâti / Primes Sinistres / Réassurance	
<b>16</b>	<b>PRÉVENTION</b>	
	Communes Formation / Subventions	
<b>20</b>	<b>INTERVENTION</b>	
	Formation / Inspectorat Subventions / Missions de secours	
<b>28</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	
	Cadre légal / Placements / Informatique	
<b>30</b>	<b>ORGANISATION</b>	
	Chambre d'assurance immobilière Collaborateurs / Experts externes	
<b>34</b>	<b>FINANCES</b>	
	Résultats généraux	
	<b>RAPPORT DE RÉVISION</b>	36
	<b>BILAN</b>	38
	<b>COMPTES DE PROFITS ET PERTES</b>	40
	<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>	42
	<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	44
<b>46</b>	<b>ANNEXES</b>	
	Principes de présentation des comptes et d'évaluation Informations sectorielles Placements de capitaux Annexes aux comptes annuels	

2020 2019

BÂTIMENTS ASSURÉS

**50'464** 50'147

CAPITAUX ASSURÉS

**57,391mia** 56,895mia

PRIMES ENCAISSÉES

**36'889'673** 36'805'127

TAUX DE PRIME MOYEN

**0.643 ‰** 0.655‰

SINISTRES FEU

**232** 224

SINISTRES ÉLÉMENTS NATURELS

**742** 778



## DOMMAGES FEU

**5'433'376** 3'694'181

## DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

**1'628'976** 15'414'860

## DOMMAGES TOTAUX

**7'062'352** 19'216'684

## DOMMAGES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

**0.123‰** 0.337‰

## FONDS DE RÉSERVE

**199'557'525** 183'260'558

## RÉSERVES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

**3.48‰** 3.22‰

**Le climat sanitaire qui a présidé durant la plus grande partie de l'année a certes affecté l'activité de l'ECAP, mais il n'a que peu influencé ses résultats et perturbé les prestations à ses clients. La digitalisation croissante des processus a permis d'assurer la majorité du fonctionnement de l'établissement en télétravail, aidée en cela par les infrastructures déployées par le service informatique de l'Etat. Parallèlement, la mise en place rapide de mesures sanitaires efficaces a permis d'assurer la poursuite des travaux sur le terrain, comme l'expertise des sinistres et le contrôle des bâtiments avec les communes. Seules les activités de formation des secteurs de la prévention et de l'intervention ont dû être suspendues, réduisant drastiquement les tâches courantes du Centre de formation de Couvet.**

Effet induit du ralentissement général ou conjonction fortuite, la sinistralité due aux incendies est restée basse durant toute l'année et, sans un sinistre important au mois de décembre, elle se serait certainement inscrite dans les années les plus clémentes de l'ECAP au XXI<sup>e</sup> siècle. La combinaison de ce bon résultat avec un faible niveau de dommages causés par les éléments naturels a permis à la Chambre d'assurance immobilière de décider, en fin d'année, d'un rabais historique dont les assurés ont bénéficié sur leurs primes 2021.

En ce qui concerne les placements, après un premier trimestre calamiteux, les marchés boursiers se sont finalement relativement bien comportés et les pertes anticipées au printemps ne se sont pas réalisées, permettant même de terminer l'année avec un résultat légèrement positif. Des efforts ont été consentis en faveur de certains locataires de nos immeubles dont l'activité a été fortement impactée par l'obligation de fermeture entre mars et mai, voire juin.

Divers projets internes ont bénéficié du ralentissement de l'activité courante. C'est ainsi que les experts en prévention ont pu se consacrer intensément à la préparation de la nouvelle plateforme d'inspection des bâtiments à destination des communes. La certification des activités du centre de formation de Couvet au label Eduqua est devenue une réalité en toute fin d'année.

Enfin, le remplacement du logiciel-métier de l'assurance par une solution permettant une meilleure coordination des tâches des secteurs Assurance-Prévention-Intervention

a bien progressé, même si la tenue de nombreuses séances à distance a quelque peu compliqué les échanges d'informations entre les collaborateurs et le fournisseur du logiciel.

Au chapitre des projets stratégiques de l'ECAP, le renouvellement des infrastructures de formation des sapeurs-pompiers a franchi un nouveau cap avec l'obtention du permis de construire. Le bienfondé des options prises s'est vu renforcé par la confirmation du transfert à Couvet de cours fédéraux de formations d'instructeurs et de modules du cursus de l'académie latine de formation des sapeurs-pompiers professionnels.

Compte tenu du résultat technique de l'assurance et de la performance des placements de l'exercice se clôt par un bénéfice de 14.289 millions de francs après la mise en provision du rabais de prime 2021.

En résumé, 2020 aura été un exercice perturbé qui aura exigé une grande flexibilité dans un contexte très incertain. Toutefois, le domaine d'activité et le statut de l'ECAP en font un acteur privilégié et lui confère, à ce titre, une responsabilité accrue en terme de qualité de prestations au service des propriétaires et citoyens neuchâtelois.

**Alain Ribaux**

*Président de la  
Chambre d'assurance  
immobilière*

**Jean-Michel  
Brunner**

*Directeur  
de l'ECAP*



# ASSURANCE

RAPPORT DE GESTION  
2020



Après une première baisse de tarif en 2016, l'ECAP a remis l'ouvrage sur le métier et a révisé en profondeur son règlement tarifaire en 2019. Baisse moyenne de 4.2%, réduction des classes de risques, suppression de majorations et réductions et refonte du système de franchise. Ces nouveaux principes, entrant en vigueur avec la facturation 2020, s'inscrivent dans une démarche de simplification et d'équité. Les statistiques et études de sinistralité ont montré le bienfondé de la réduction, de quatre à trois, du nombre de classes de risque et de construction. Ces dernières sont dorénavant plus fortement basées sur les critères des prescriptions incendie de l'AEAI. Quant au nouveau système de franchise temporaire, il remplace de manière plus incitative les majorations et réductions précédemment en vigueur. En cas de non-respect d'exigences liées au permis de construire ou en l'absence de mesures en cas de sinistres à répétition, une franchise significative pourra être appliquée jusqu'à la mise en conformité. Certaines mesures induites par ce nouveau tarif, en particulier le reclassement des bâtiments ont requis, de cas en cas, une visite sur site afin de garantir l'adéquation aux nouveaux critères.

## **NOUS AVONS RÉVISÉ EN PROFONDEUR NOTRE RÈGLEMENT TARIFAIRE EN 2019.**

**BAISSE MOYENNE  
DE 4.2%, RÉDUCTION  
DES CLASSES  
DE RISQUES,  
SUPPRESSION DE  
MAJORATIONS ET  
RÉDUCTIONS,  
REFONTE DU  
SYSTÈME  
DE FRANCHISE.**

## **PATRIMOINE BÂTI**

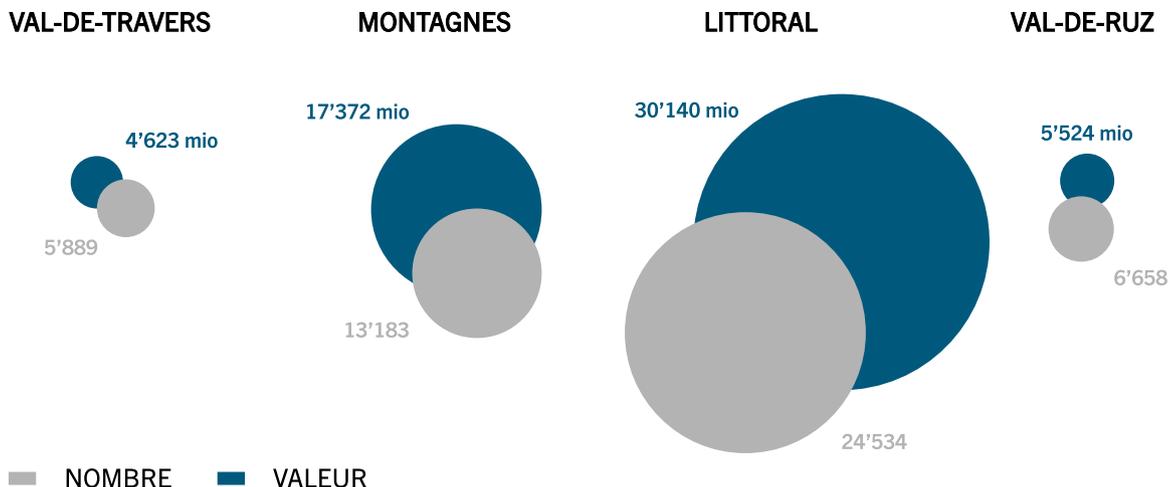
Le nombre de bâtiments du canton a continué de progresser en 2020. L'augmentation se monte à 0.63% par rapport à fin 2019 pour atteindre 50'464 unités couvertes par l'ECAP. En valeur, la croissance est de 0.87%, sensiblement en retrait de la variation 2018-2019 qui s'élevait à 1,53%. Au 31 décembre 2020, le capital assuré par s'élève à 57.4 milliards de francs.

En nombre de bâtiments, ce sont les Montagnes (+1.24%) et le Val-de-Ruz (+1.20%) qui ont connu la plus forte croissance nette. Alors qu'en valeur, trois régions sur quatre ont eu un développement très similaire, entre 0.62% et 0.69%, seules les Montagnes sont en retrait avec un taux de 0.51%, représentant néanmoins une hausse de plus de 212,2 millions de francs. A noter que toutes ces valeurs sont inférieures à celles de 2019.

### **VARIATION ANNUELLE DANS TOUT LE CANTON**

	<b>VALEUR</b>	<b>NOMBRE</b>
<b>2019</b>	<b>+1.53%</b>	<b>+0.79%</b>
<b>2020</b>	<b>+0.69%</b>	<b>+0.63%</b>

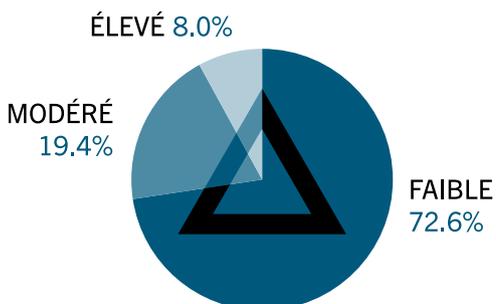
## NOMBRE ET VALEUR DES BÂTIMENTS PAR RÉGION



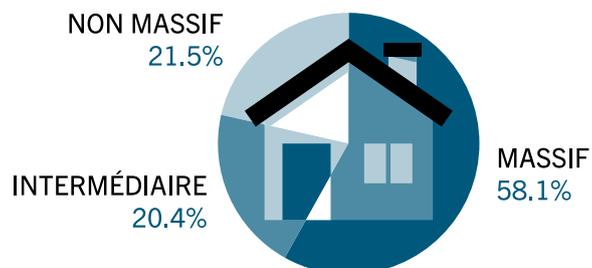
## TYPES DE CONSTRUCTION ET CLASSES D'USAGE

Pour mémoire, l'entrée en vigueur du nouveau règlement tarifaire a entraîné la réduction du nombre de classes de risques liés à l'affectation et à la construction. On ne distingue dorénavant que 3 catégories dans chaque classe. Au 31 décembre 2020, les bâtiments du canton se répartissaient comme suit:

### CLASSES DE RISQUE



### TYPES DE CONSTRUCTION



Usage du bâtiment	Littoral	Montagnes	Val-de-Ruz	Val-de-Travers
Bâtiments administratifs et publics	3.9%	3.1%	2.9%	4.0%
Maisons d'habitation	59.8%	51.6%	55.4%	47.1%
Agriculture	3.5%	10.6%	8.9%	12.4%
Trafic et transports	14.1%	19.5%	17.1%	17.8%
Commerces	2.8%	2.7%	2.7%	3.3%
Industrie et artisanat	2.8%	4.0%	2.1%	3.2%
Hôtellerie, restauration et divertissement	0.4%	0.5%	0.4%	0.5%
Petits bâtiments et dépendances	12.7%	8.1%	10.5%	11.6%
<b>Total</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>

## ESTIMATIONS

Les réestimations périodiques des bâtiments ont été passablement perturbées spécialement lors de la première vague de la pandémie. Les mesures de précaution prises pour protéger tant les propriétaires que les experts de l'Etablissement, de même que les craintes légitimes des uns et des autres ont conduit à suspendre les visites non indispensables entre mars et juin. Malgré cette interruption, et grâce à un effort de tous les experts durant la seconde moitié de l'année, l'objectif budgété à pu être atteint. Avec 6024 visites réalisées, et compte tenu des nouveaux bâtiments et des estimations après travaux et sinistres, la périodicité de 10 ans est ainsi respectée.

## PRIMES

L'entrée en vigueur du nouveau tarif au 1er janvier aura, en fin de compte, eu un impact légèrement supérieur à celui initialement escompté, en raison de la reclassification d'un certain nombre de bâtiments initialement considérés comme non massifs lors du transfert vers les nouvelles classes de risques. Un réexamen de leurs caractéristiques constructives a permis de les répertorier dans la classe « Intermédiaires », réduisant ainsi le montant de leur prime annuelle. La baisse de tarif, indépendamment de tout rabais de prime, se chiffre donc, en 2020, à un peu plus de 5.2%.

## RABAIS

Lors de sa séance du mois de novembre, la Chambre immobilière d'assurance s'est penchée sur la sinistralité des douze derniers mois (nov. 2019 à oct. 2020). Au vu du faible montant des dommages, et compte tenu de la situation économique difficile en raison de la pandémie, elle a décidé d'octroyer un rabais de 20% de la prime de base à tous les propriétaires à valoir sur la facturation 2021. Ce montant a fait l'objet d'une provision de 2.9 millions déduite du résultat de l'exercice 2020.

## INDICE

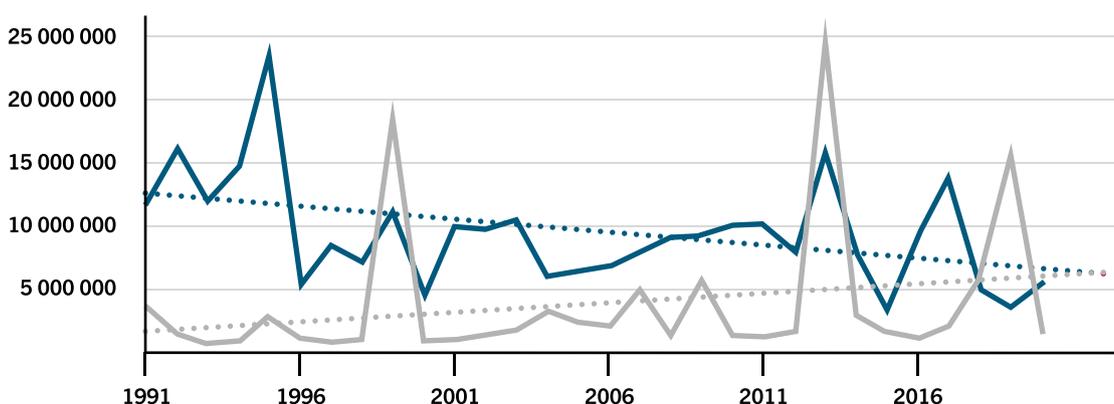
Lors de sa séance du mois d'août 2020, la Chambre d'assurance immobilière a constaté que l'indice des prix de la construction Mittelland calculé par l'Office fédéral de la statistique était resté stable sur les 12 derniers mois considérés. En effet, la hausse d'avril 2019 à avril 2020, qui constitue la période de référence pour une éventuelle modification de l'indice ECAP, était d'à peine 0.1%. En conséquence, la Chambre a décidé de renoncer à une adaptation de l'indice et de la maintenir à 118, ce niveau permettant de garantir une indemnisation des sinistres conforme aux prix du marché.

## SINISTRES

Avec un total de 7.06 millions de francs de dommages, l'année 2020 s'inscrit bien en-deçà de la moyenne des 10 dernières années (14.25 millions). Exception faite de 2015, la sinistralité est la plus basse depuis 2001. Contrairement à 2019, et l'événement de Val-de-Ruz, c'est le feu et ses diverses causes qui a pesé le plus lourd. Malgré les bons résultats 2020, l'analyse de la sinistralité sur 30 ans confirme les tendances constatées depuis plusieurs années, indépendamment de variations annuelles importantes, tant pour le feu que les éléments naturels.

Cette évolution montre clairement l'efficacité des efforts consentis en matière de prévention contre les incendies, au niveau des normes et de la sensibilisation. Elle met également en évidence les nouvelles responsabilités des propriétaires, des collectivités et de l'ECAP qui devront faire face à des défis majeurs pour concevoir, réaliser et financer des mesures de protection adaptées à la situation et à la nature des bâtiments.

- DOMMAGES IN
- ..... LINÉAIRE (DOMMAGES IN)
- DOMMAGES EN
- ..... TENDANCE EN



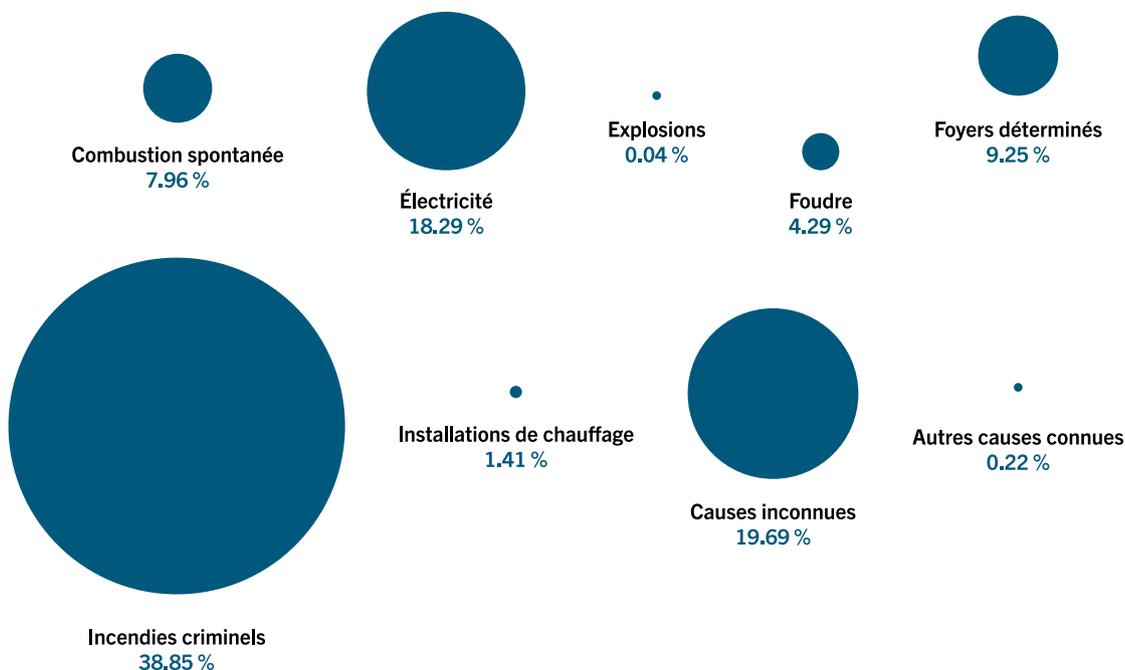
# 900'000

## DOMMAGES INCENDIES (IN)

Avec 232 sinistres, le nombre de cas est très stable (2019: 226), mais leurs conséquences ont été nettement plus graves et leur coût moyen bien plus élevé (+43%) qu'en 2019. On a déploré 6 sinistres majeurs dont les indemnités dépassent les 100'000 francs chacun. L'un d'entre eux, survenu en fin d'année et ayant touché 3 bâtiments, représente à lui seul 38% des dommages annuels.

Malheureusement, ce sont les dix sinistres causés par l'intervention de tiers (connus ou inconnus) qui constitue la cause des dommages les plus importants. Les causes techniques ne viennent qu'en seconde position des origines identifiées. Parmi celles-ci, les appareils défectueux restent année après année une source de risque élevée. En 2020, plus de 900'000 francs de dommage (32 cas) sont dus à des appareils défectueux.

## CAUSES DES INCENDIES EN 2020



# 1.1 MIO

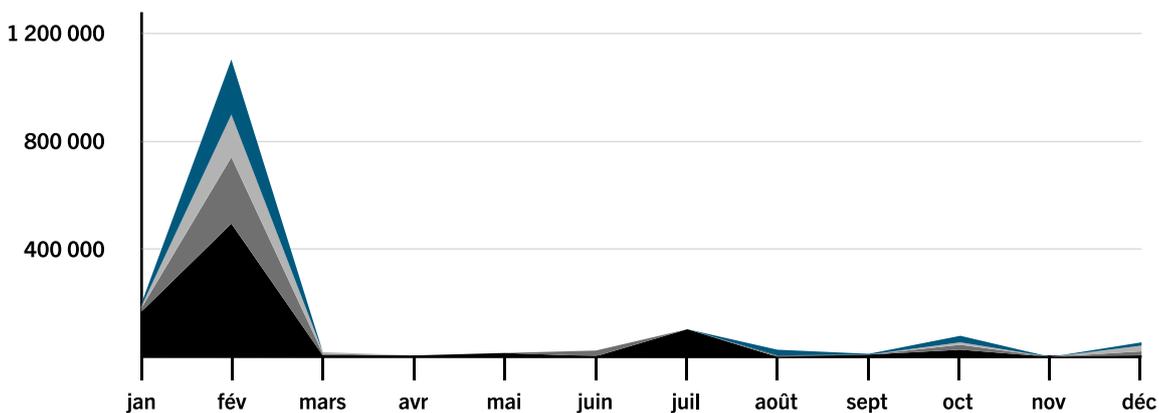
## DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS (EN)

L'année a été particulièrement calme sur le front des éléments naturels, la grêle et les crues n'ont causé aucun dommage significatif. C'est le vent qui aura le plus marqué les douze mois écoulés avec notamment quelques violents épisodes venteux en début d'année touchant toutes les régions du canton. Le mois de février à lui seul aura vu les deux tiers des dommages totaux avec plus de 1.1 million de francs.

Durant les mois d'été, de juin à août, ce sont les orages, par les eaux de ruissellement qu'ils ont générées, qui ont mis à mal les bâtiments neuchâtelois en particulier sur le Littoral.

- VAL-DE-TRAVERS
- VAL-DE-RUZ
- MONTAGNES
- LITTORAL

## SINISTRES PAR MOIS ET PAR RÉGION



## RÉASSURANCE

### COUVERTURE CIREN

Après la révision de la réassurance contre les éléments naturels en 2018, le choix de nouveaux modèles de couverture pour la réassurance contre les incendies en 2019, c'est le concept de réassurance des événements naturels majeurs qui a fait l'objet d'une révision en 2020. La CIREN (Communauté intercantonale de risques éléments naturels) est un pool intercantonal de partage solidaire des risques. Depuis plus de 20 ans, elle intervient en cas de dommages extraordinaires excédant la protection contractuelle de réassurance. Sa capacité financière pour les 18 ECA est limitée à 1.2 milliard, organisés en 7 couches de responsabilités pouvant être soit réassurées, soit assumées en auto-assurance par chaque ECA, au prorata de son capital assuré.

En 2019, les réserves financières de l'ECAP avaient fait l'objet d'une étude dite ALM (Asset and Liability Management, soit gestion actif-passif). Cette étude avait pour but de vérifier si, à moyen et à long terme, les produits des primes et du placement des réserves permettaient de couvrir les risques assurés. La situation financière de l'Etablissement ayant été jugée conforme à ses engagements légaux, il a été décidé de réduire l'étendue de la réassurance dans le cadre de la CIREN et d'augmenter la part des risques assumés grâce au capital propre. Il en découle un accroissement de la provision affectée à la CIREN et une économie de prime annuelle de l'ordre de 100'000 francs.

### CONTRÔLE UIR

Les conditions de réassurance auprès de notre organisation faitière, l'Union Intercantonale de Réassurance, prévoient que, de façon périodique ou en cas de recours à ses prestations, l'Etablissement bénéficiaire fasse l'objet d'un contrôle approfondi du traitement

de ses dossiers de sinistres. L'ECAP ayant touché des indemnités en 2019 suite aux événements de Val-de-Ruz, un contrôle a été organisé en septembre 2020. Cinq auditeurs ont analysé durant une journée 50 dossiers choisis de façon aléatoire. Ces derniers ont été examinés sous différents aspects allant du bienfondé des prestations payées en regard de la loi à la documentation des dommages constatés, en passant par la gestion administrative en fonction des compétences déléguées. Au terme du contrôle, l'ECAP a été crédité de 4'813 points sur 5'000 possibles soit 96% du maximum. Ce résultat est tout à fait satisfaisant et le meilleur pour l'ECAP depuis que de tels contrôles existent. L'analyse des causes des points perdus permettra en outre de prendre des mesures d'amélioration afin de combler les quelques lacunes qui demeurent.

Les deux vagues de la crise sanitaire auront sensiblement impacté la collaboration de l'ECAP avec les communes en matière de prévention incendie et globalement compliqué la tâche des experts dont une part significative de l'activité se déroule sur le terrain, en contact avec de nombreux partenaires publics et privés.

## COMMUNES

### COMMISSIONS DE POLICE DU FEU

Au 1er janvier 2020 est entrée en vigueur la révision du règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (RALPDIENS). La modification majeure affectant les communes est le changement de périodicité des contrôles effectués par les commissions de police du feu. La mise en œuvre de ce changement, qui abolit les visites des bâtiments dits à risques faibles, implique des efforts accrus dans le contrôle des bâtiments comportant un niveau de risque supérieur. Dans ce cadre et afin d'orienter les communes sur les implications concrètes de ce changement, une séance d'information et d'échange était planifiée au mois d'avril. Au vu du contexte sanitaire, cette réunion a été annulée. Un questionnaire a été adressé aux participants prévus afin de récolter un maximum de données quant à leurs attentes et leurs craintes devant les nouveaux enjeux.

Outre cette annulation, les assemblées annuelles des commissions de police du feu, planifiées pour la première fois en début d'année, ont également été supprimées, tout comme les cours biennaux prévus en automne. **Ils seront replanifiés en 2021.**

### ECAPREV

C'est sous ce nom de projet que le secteur Prévention de l'ECAP travaille à la conception d'une nouvelle plateforme visant à accroître l'efficacité des visites réalisées par les commissions communales de police du feu. La complexification des bâtiments, et des activités qu'ils abritent, requiert un appui accru aux miliciens engagés sur le terrain.

**LA PLUPART DES FORMATIONS PRÉVUES EN 2020 ONT ÉTÉ REPORTÉES.**

**SEULE A PU SE DÉROULER LA TRADITIONNELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES, DESTINÉE AUX ÉLÈVES DE 5<sup>ÈME</sup> HARMOS.**

L'objectif est d'offrir aux commissaires une solution informatique mobile qui leur permette de disposer de listes de contrôle adaptées au bâtiment qu'ils visitent. Ils pourront ainsi se concentrer sur les points essentiels (voies de fuite, cloisonnement coupe-feu ou système de détection, par exemple). Combinés avec des outils administratifs de planification des tâches et de rédaction des rapports, ces fonctionnalités devraient contribuer à atteindre les objectifs de fréquence et de qualité visés par les nouvelles dispositions du RALPDIENS.



# 1'386

## FORMATION

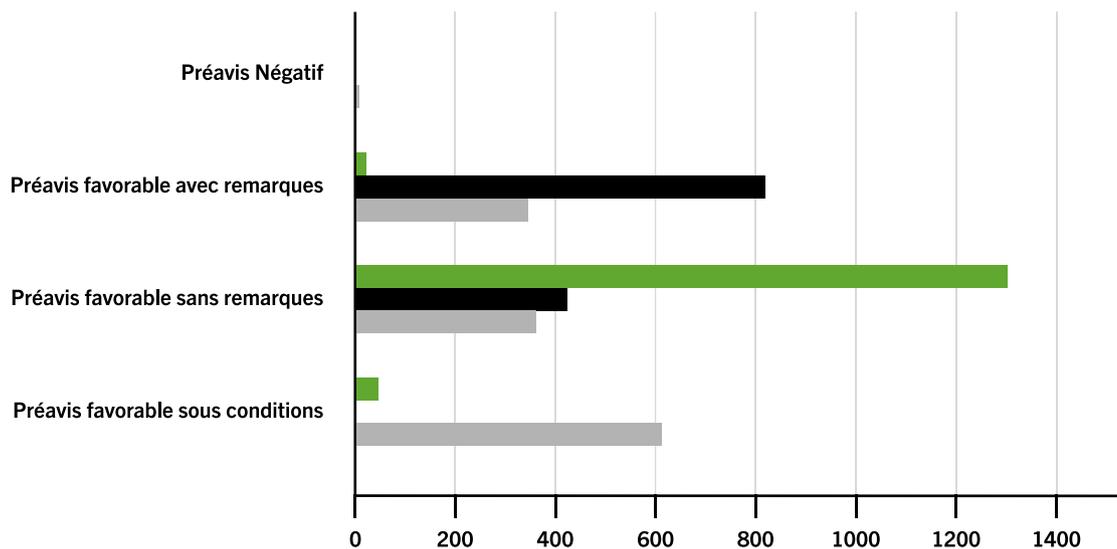
La plupart des formations prévues en 2020 ont été reportées. Seule a pu se dérouler la traditionnelle campagne de sensibilisation dans les écoles, destinée aux élèves de 7e Harmos. Cette année encore, les enseignants ont été très nombreux à inscrire leur classe à cette présentation de 45 minutes animée par un sapeur-pompier et un préventionniste. Ce ne sont pas moins de 76 classes représentant 1386 élèves qui ont suivi cette sensibilisation. Le début de la crise sanitaire a malheureusement entraîné l'annulation d'une quinzaine de sessions au mois de mars.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

A raison d'un temps de traitement variant entre 30 et 60 minutes par dossier, les préavis de permis de construire représentent une part significative de l'activité des experts de l'ECAP. Des discussions préliminaires avec les maîtres d'ouvrages ou leur mandataire jusqu'à la réception de l'avis de fin de travaux par la commune, il sont impliqués à divers stades de la procédure. L'analyse des dossiers soumis par les architectes vise à trouver le meilleur compromis possible entre sécurité des utilisateurs du bâtiment et économicité de la construction. Sur les 1486 demandes de permis de construire mis en circulation en 2020, plus du 90% ont été traités par l'ECAP que ce soit sous l'angle de la prévention contre les incendies, de la prévention contre les éléments naturels ou de l'adduction en eau d'extinction.

## NOMBRE DE PRÉAVIS DE SANCTION PAR DOMAINES

- INTERVENTION
- PRÉVENTION EN
- PRÉVENTION IN



## DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE TRAITÉS PAR NIVEAU DE RISQUE

AQ1*	Sans risques particuliers	94%
AQ2*	A risques modérés	5%
AQ3*	A risques élevés	1%

\*Degré assurance qualité des bâtiments, selon la classification de l'AEAI.

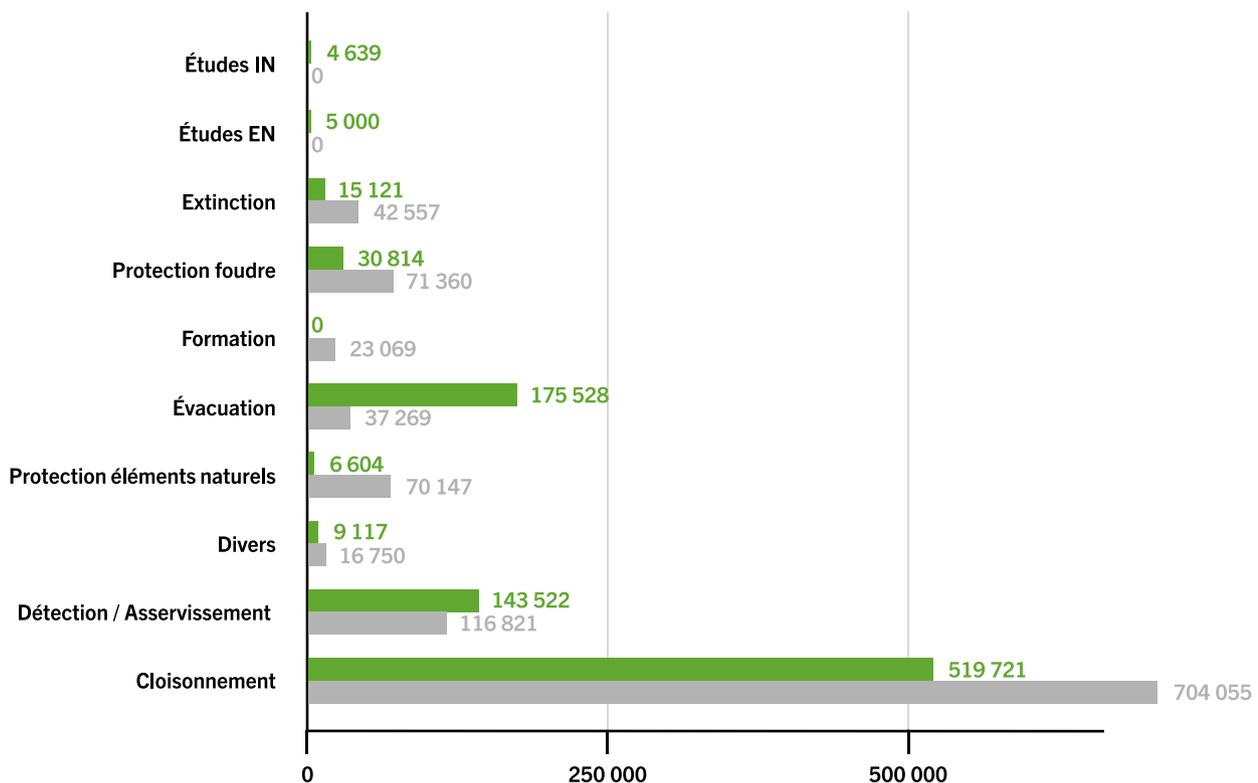
## SUBVENTIONS

La stratégie de subventionnement des mesures de prévention contre les incendies et les éléments naturels a sensiblement évolué suite à l'adoption du nouveau règlement de subventions, entré en vigueur le 1er janvier 2019. Elle s'est adaptée aux prescriptions incendie actuelles.

Ces chiffres incluent les subventions versées dans le cadre de la campagne en faveur de la sécurité dans les établissements médico-sociaux (EMS) qui court encore jusqu'à la fin de 2022. Durant l'année écoulée, ce sont près de 350'000 francs qui ont été versés à ces institutions, principalement pour des mesures de cloisonnement et de sécurisation des voies d'évacuation.

### MONTANTS DE SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2020

■ PROMESSES  
■ VERSEMENTS



Les efforts consentis pour transformer et moderniser les structures et le fonctionnement de la défense incendie neuchâteloise ont été maintenus en 2020 avec pour objectifs récurrents le maintien de la qualité des prestations et la maîtrise des coûts. Le contexte, influencé par la crise sanitaire et les élections communales, a été peu favorable à de grandes avancées sur le terrain, mais les processus en cours se sont poursuivis et de nouveaux projets ont été initiés.

## L'ECAP FINANCE LA FORMATION CONTINUE DES SAPEURS-POMPIERS, DES CADRES, DES SPÉCIALISTES ET DES INSTRUCTEURS NEUCHÂTELOIS, VOLONTAIRES ET PROFESSIONNELS

**LES COURS ORGANISÉS  
SUR LE SITE DE  
COUVET ONT TOTALISÉ  
682 JOURS/HOMME.**



## FORMATION

La formation a été sensiblement impactée par les mesures sanitaires imposées durant l'année. Tant les cours de Couvet que l'instruction dans les régions ont dû être adaptés lorsque cela était possible et souvent annulés.

### COURS

Les cours organisés sur le site de Couvet ont totalisé 682 jours/homme (voir tableau ci-dessous), soit environ deux fois moins qu'en 2019.

Par ailleurs, l'ECAP finance la formation continue des sapeurs-pompiers, des cadres, des spécialistes et des instructeurs neuchâtelois, volontaires et professionnels au travers de cours fédéraux dispensés par la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers, la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers et d'autres organisations. En 2020, ces formations ont concerné 51 participants pour un total de 97 jours de cours. En octobre, le centre à Couvet a accueilli une session de la procédure CSSP de sélection des instructeurs (Phase III) qui a réuni 26 participants et formateurs issus des sept cantons latins.

Filière / Discipline	Nombre de cours	Personnes formées	Participants jours/homme	Formateurs engagés
Formation de base	3	85	304	28
Formation technique	3	51	158	19
Formation continue	2	59	67	12
Cours cadre préparatoire	5	21	50	12
Formation École de Police	2	28	2	6
Formation diverses	3	15	15	-
Formation premiers secours	6	60	60	12
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>319</b>	<b>656</b>	<b>51</b>



## EDUQUA

Dans le but de renforcer la qualité et de valoriser les formations dispensées au Centre, une démarche de certification des cours destinés aux sapeurs-pompiers a été initiée au début de l'année. La reconnaissance Eduqua a été choisie car elle est largement reconnue comme label de qualité des formations continues pour adultes en Suisse. Un dossier répondant aux 22 critères de qualité exigés a été établi et a fait l'objet d'un premier examen de l'organe de certification (Procert). Il a ensuite été complété par un audit sur site au mois de septembre qui a abouti à la remise d'un certificat le 22 décembre, attestant que le centre de formation de Couvet satisfait aux exigences du système de management qualité pour les institutions de formation continue Eduqua 2012. Cette reconnaissance vient s'ajouter à celle de la coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) obtenue en 2019 pour le cours de base.

## PISTE D'INSTRUCTION

Le projet de renouvellement des infrastructures de la piste de la Presta est entré dans une phase concrète avec l'obtention du permis de construire au mois d'octobre, sans avoir rencontré d'opposition. Les premiers travaux préparatoires ont pu débuter. Ce chantier nécessitera une planification fine des différentes constructions afin de garantir l'accessibilité des installations aux astreints à la PCi et aux sapeurs-pompiers. L'instruction devra en effet pouvoir être dispensée sur le site sans interruption. Le choix de faire de Couvet un centre de compétence en matière de phénomènes thermiques, tout en offrant les équipements nécessaires à la formation de base des pompiers s'avère d'ores et déjà un choix payant. La CSSP a confirmé que la majorité de ses cours de formation d'instructeurs se dérouleront sur le site. Quant à l'académie latine, cursus romand et tessinois de formation des sapeurs-pompiers professionnels, elle établira à Couvet une partie de ses modules de formation, bénéficiant ainsi des infrastructures de la piste et des possibilités d'hébergement du Centre.

La nouvelle piste offrira en outre des possibilités de formation à la police neuchâteloise et aux personnes impliquées dans la prévention contre les éléments naturels. Elle verra également la construction d'un étang, en compensation de la disparition du bassin de décantation des eaux d'extinction qui s'était progressivement naturalisé.

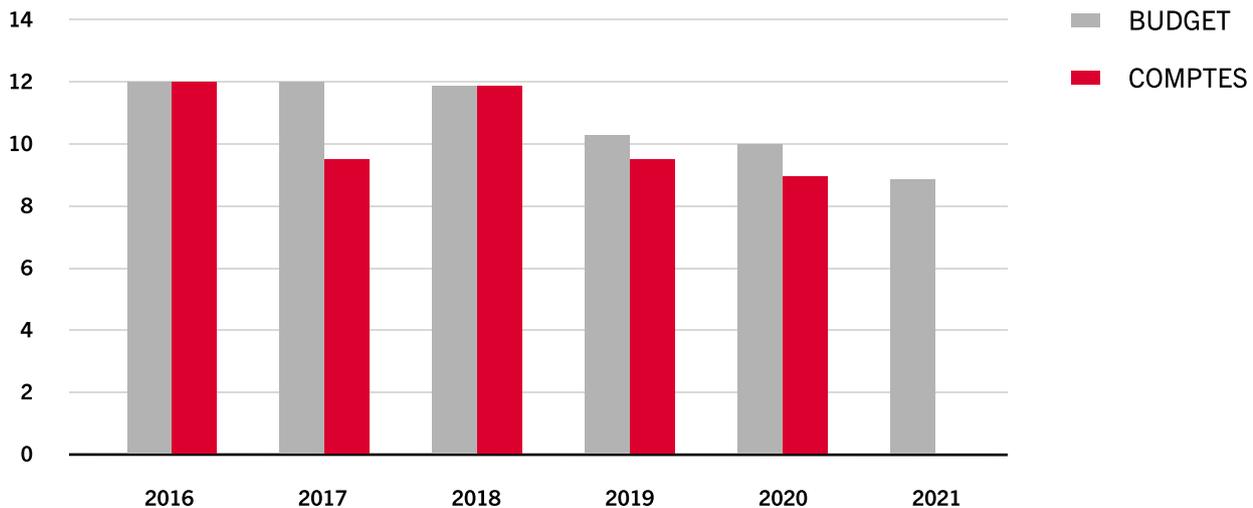
## INSPECTORAT

### COSTRADIS

La commission stratégique de la défense incendie et des secours s'est réunie à 3 reprises durant l'année 2020. Outre les comptes et le budget du fonds des missions de secours, elle a abordé plusieurs dossiers en lien avec l'évolution de la défense incendie dans le canton. En février, elle a notamment été informée de l'analyse en cours concernant les avantages et les contraintes d'une centralisation des achats de matériel et d'équipements sapeurs-pompiers.

Sur le plan financier, la commission a approuvé au mois de septembre le budget 2021 du fonds des missions de secours. Cette séance a été l'occasion de relever les efforts réalisés en vue de maîtriser les coûts des secours (notamment défense chimique et contre les hydrocarbures, secours routier et interventions en milieu périlleux), malgré l'élargissement du spectre des missions et notamment de l'intégration des interventions liées aux feux de surfaces et de forêts.

## COÛT DES MISSIONS DE SECOURS



## PROMOTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Menées au niveau cantonal depuis quelques années, la campagne de promotion des sapeurs-pompiers a pris une nouvelle dimension en 2020. Les quatre ECA romands et les fédérations cantonales des sapeurs-pompiers se sont associés pour mener une campagne d'une ampleur inédite. Valoriser l'image du sapeur-pompier, promouvoir ses apports, non seulement auprès du public, mais aussi auprès des employeurs et susciter des vocations sont les principaux objectifs d'une campagne qui a été lancée dans divers médias. Un logo a été développé et un site web ([118-info.ch](http://118-info.ch)) mis en ligne afin de soutenir cette action. Elle est déclinée au-travers des médias traditionnels, (où du matériel publicitaire peut être téléchargé), et des médias sociaux et soutenue par des dépliants. Une boutique en ligne proposant des produits dérivés sera également ouverte. La campagne se poursuivra en 2021 avec un accent particulier mis sur la communication avec les employeurs.

# SAPEURS POMPIERS



## ORGANISATION CANTONALE

L'uniformisation des véhicules au fur et à mesure des nécessités de remplacement de la flotte du canton a été l'un des objectifs centraux de la réforme des sapeurs-pompiers entamée en 2013. L'objectif est aujourd'hui proche d'être atteint grâce à une collaboration étroite des régions, des pompiers volontaires et professionnels et à une participation financière significative de l'ECAP. Le principal défi a, au départ, consisté à asseoir tous les acteurs autour d'une même table et les faire s'accorder sur des cahiers des charges communs. Cette démarche a également vu l'ECAP devenir propriétaire des véhicules et les louer aux régions après déduction d'une subvention entre 50 et 70%. Après les bus de transport de personnes, les véhicules tracteurs et les tonnes-pompes, 2020 a vu l'inauguration de 2 camions-échelles au Val-de-Ruz et Val-de-Travers qui ont remplacé des véhicules achetés d'occasion il y a de nombreuses années. Cette uniformisation des véhicules dans le canton est une garantie d'efficacité en intervention. En effet, à terme, n'importe quel sapeur-pompier formé peut ainsi desservir rapidement les différents véhicules, indépendamment du lieu de l'intervention.

## 118FLASHINFO NE

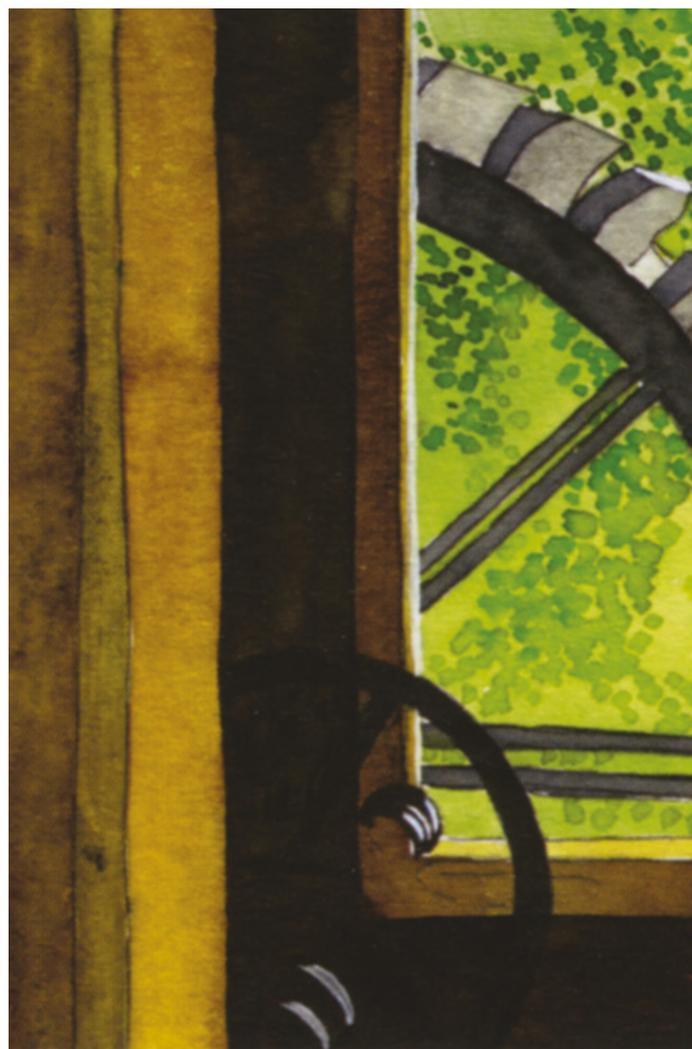
Démarré au printemps 2019, la newsletter destinée aux acteurs et partenaires de la défense incendie et des secours du canton a réellement pris son essor en 2020. Avec 4 diffusions, et près de 1100 destinataires, elle a couvert des thèmes aussi divers que les risques de contamination liés aux fumées, la gestion de la crise sanitaire ou la confidentialité attendue des pompiers. Le but de cette lettre d'information est de renforcer la cohésion des sapeurs-pompiers du canton en leur offrant une vision élargie des projets en cours et de l'évolution des tâches et de l'organisation. Elle constitue aussi un lien entre la Centrale d'urgence (CNU) et les intervenants du terrain.

## SUBVENTIONS

### ADDUCTIONS D'EAU

L'essentiel de subventions versées concerne des bornes hydrantes pour lesquelles le système de forfait mis en place depuis deux ans est entré dans les mœurs et simplifie le travail à la fois de l'ECAP et des bénéficiaires. Comme prévu, il s'avère financièrement neutre par rapport au subventionnement basé sur un taux appliqué aux dépenses effectives.

En 2020 l'ECAP a subventionné pour la première fois des plans directeurs communaux traitant de l'adduction en eau d'extinction. Les



communes de Milvignes et de Valangin ont notamment bénéficié d'un soutien dans ce cadre. L'Etablissement a également participé au financement de réserves d'eau d'extinction principalement dans le secteur agricole.

Au niveau des réseaux d'eau, l'ECAP a soutenu le renouvellement d'un important segment de canalisations aux Ponts-de-Martel afin de remédier à des débits insuffisants des hydrantes le long de la route cantonale qui traverse l'ancienne localité.



## ÉTABLISSEMENTS ET ENTREPRISES

Lors de la révision 2020 du tarif de l'assurance, la réduction de prime dont bénéficiaient les entreprises qui disposent de sapeurs-pompiers (SPE) ou d'un groupe d'intervention (GIE) a été supprimée avec effet au 1er janvier 2021, comme, à terme, l'ensemble des majorations et réductions de la prime de risque. Dès lors, les efforts consentis par ces entreprises pour réduire les dommages à leurs bâtiments en cas d'incendie ou d'inondation ne sont plus reconnus, ni valorisés.

Afin de rendre le soutien à ces entreprises plus direct et perceptible, le règlement de subventions a été modifié. Le taux actuel de 25% pour le matériel et les équipements des intervenants SPE / GIE a été porté à 50%. La subvention est conditionnée à une demande d'achat préalable et à l'acquisition de matériel approuvé par l'ECAP.

Pour rappel, ces entreprises ont la possibilité d'inscrire leurs sapeurs-pompiers aux cours du centre de formation de Couvet et les GIE bénéficient de cours spécifiques gérés par l'ECAP.

Il faut rappeler que les SPE et les GIE jouent un rôle important dans la maîtrise précoce de sinistres et dans la coordination avec les sapeurs-pompiers des régions. Il y avait en 2020, 5 corps de SPE représentant 206 pompiers et 21 groupes d'intervention.

509

## MISSIONS DE SECOURS

### FEUX DE SURFACES ET DE FORÊTS

Le contrat de prestations entre l'Etat et l'ECAP a été complété en 2020 par l'adjonction des interventions contre les feux de surfaces et de forêts. Celles-ci entrent désormais dans le périmètre de compétence du commandement des missions de secours qui les a déléguées à la région Val-de-Ruz. Un détachement a été spécialement équipé et formé à cet effet. Il interviendra en deuxième niveau, si l'ampleur du sinistre dépasse les capacités du DPS I ou du DPS II local. En complément des conventions ont été passées avec des compagnies d'hélicoptère qui pourront intervenir en appui, en cas de nécessité.

### RÉGIONS

La diminution du nombre de sapeurs-pompiers volontaires se poursuit dans toutes les régions. A fin 2020 l'effectif se montait à 509 volontaires soit une baisse de 9.5% par rapport à 2019. Les corps professionnels comptent à eux deux 63.7 postes en équivalents plein temps. Seuls les jeunes sapeurs-pompiers voient leur nombre augmenter. Ils sont aujourd'hui 44 à participer régulièrement à des exercices et des formations au Val-de-Travers et à Neuchâtel.

En 2020, le commandement des régions a été assumé comme suit:

#### Région Littoral

Commandant de région	lt-col. Florian Chédel
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	maj. Jean-Claude Bonvin

#### Région Val-de-Travers

Commandant de région	maj. Patrick Piaget
----------------------	---------------------

#### Région Val-de-Ruz

Commandant de région	maj. Patrick Vuilleumier
----------------------	--------------------------

#### Région des Montagnes

Commandant de région	lt-col. Thierry König
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Hervé Lara



# ADMINISTRATION

---

RAPPORT DE GESTION  
2020



## CADRE LÉGAL

### RÉVISION DU RALPDIENS

La révision du règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Sans apporter de bouleversements, certaines nouvelles dispositions permettront néanmoins de mieux atteindre les buts de la loi. L'institution d'un bureau des commandants a d'ores et déjà permis d'améliorer la coordination opérationnelle entre les régions et d'accélérer la mise en œuvre des projets de façon harmonisée. En matière de prévention, c'est principalement la modification des périodicités de visites de contrôle évoqué plus haut qui demande encore des adaptations aux communes et à l'ECAP. Enfin, en ce qui concerne les missions de secours, la compétence en matière d'approbation du budget et des comptes a été transférée de la Chambre d'assurance immobilière au communes, ce qui est justifié dans la mesure où elles sont les principales contributrices du fonds qui finance la réalisation de ces missions.

### PLACEMENTS

Dès le début de l'année, les résultats exceptionnels réalisés en 2019 ont incité à une certaine prudence, tant il apparaissait que de telles performances ne pouvaient se poursuivre à moyen terme. Toutefois le krach intervenu à mi-mars en raison de la crise sanitaire ne pouvait évidemment pas être anticipé, tout comme le rattrapage progressif des pertes, en cours d'année. Après s'être attendu au pire au printemps, la Chambre d'assurance immobilière a pris acte, lors de sa séance des comptes, du résultat annuel qui se clôt sur un gain de 3.7%, soutenu par la bonne performance de l'immobilier direct, malgré des abandons de loyers.

L'ECAP a en effet adhéré à l'accord entre les propriétaires, les locataires ainsi que l'État proposant aux parties concernées une solution permettant de régler la question des loyers de locaux commerciaux fermés d'autorité dans le cadre des mesures liées au Covid-19. Ce sont ainsi plusieurs locataires qui ont bénéficié de remise de loyer allant jusqu'à 50% durant la période où leur activité était interdite.

Dès le premier janvier 2020, la mise en place de quatre mandats balancés avec une allocation identique a permis un meilleur suivi des performances des mandataires de l'ECAP. A terme, il est prévu de réduire le nombre de mandataires et de bénéficier d'économie d'échelle dans la gestion des portefeuilles, tout en maintenant une diversification, garante d'une certaine répartition des risques.

### INFORMATIQUE

Le projet de mue informatique et de digitalisation dans lequel l'ECAP est engagé depuis plus de 3 ans continue de progresser sur de bons rails. La mise en œuvre des principales fonctionnalités de gestion de l'assurance interviendra à fin 2021. Elle marquera le remplacement de la solution actuelle, développée au début des années 2000 par l'ECA du canton de Vaud. La nouvelle plateforme renforcera les liens entre les secteurs d'activités de l'Etablissement. Elle permettra aussi de nombreuses connexions avec des bases de données cantonales, confortant ainsi la qualité et l'actualité des données. Elle donnera enfin aux clients de l'ECAP une meilleure visibilité de leurs relations avec l'établissement, tant pour des prestations d'assurance, des abonnements à des systèmes de détection ou des subventions.

Ces développements permettront à terme de fournir une alternative numérique à la plupart des prestations qui ne sont aujourd'hui possibles que par courrier ou téléphone.

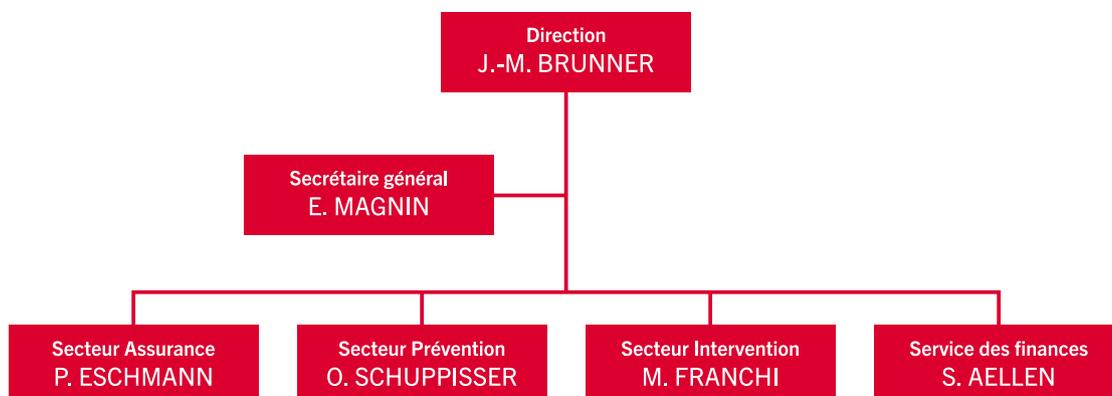
## CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE

Au 31 décembre 2020, la composition de la Chambre d'assurance est la suivante:

Président	<b>M. Alain Ribaux</b> , conseiller d'État, Neuchâtel
Vice-présidente	<b>Mme Manuela Surdez</b> , économiste, La Chaux-de-Fonds
Membres	<b>Mme Katia Guillod</b> , directrice de banque, Fontaines <b>M. David Racheter</b> , dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice <b>M. Yanis Callandret</b> , juriste, Neuchâtel <b>M. Denis Clerc</b> , anc. architecte communal, La Chaux-de-Fonds <b>M. Thierry Grosjean</b> , viticulteur-encaveur, anc. Conseiller d'Etat, Auvonnier



## COLLABORATEURS



## DIRECTION ET ADMINISTRATION

Directeur (*)	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général (*)	Eric Magnin
Coordinateur informatique	Patrice Huguenin-Dézot
Assistante de direction	Pascale Ecabert
Secrétaire-réceptionniste	Ruth Desaules
Secrétaires	Isabelle Lebet Maryse Lebas
Apprentie (1 <sup>ère</sup> année)	Jade Hirschi

## SERVICE DES FINANCES

Responsable financier (*)	Stéphane Aellen
Adjointe au responsable de service	Alina Bara Gonçalves
Comptables	Riccarda Richard Luljeta Selimi
Aide-comptable	Jenny Stauffer

## SECTEUR ASSURANCE

Responsable de secteur(*)	Pascal Eschmann
Experts	Massimo Vitalba, responsable des sinistres Cédric Richard, responsable des estimations Charlotte Nicolet Steve Hadorn
Gestionnaires de sinistres	Charlotte Durini Brigitte Louis
Gestionnaires de dossiers	Debora Zini Dominique Bärtschi Mickaël Leuba ( + webmaster ) Daniel Guyot ( + correspondant informatique ) Vanessa Maesano Noémie Giorgis

(\*) Membres du comité de direction

## SECTEUR PRÉVENTION

Responsable de secteur (*)	Olivier Schuppisser
Adjoint au responsable de secteur	Maurice Rion
Experts	Pierre-Yves Eggli Fabian Profeta Elisenda Bardina Isabelle Chalon

## SECTEUR INTERVENTION

Responsable de secteur et inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers (*)	Maxime Franchi
Responsable Défense incendie	Thierry Droxler
Logistique	Jean-Pierre Oppliger
Formation	Lucien Dottori (Responsable Formation) Bertrand Spiller Alexandre Fink Cédric Michel
Bureau technique	Francis Roth
Assistant technico-administratif	Dylan Javet
Collaboratrice administrative	Stéphanie Delay



## EXPERTS EXTERNES

Yves Affolter	La Chaux-de-Fonds
Cédric Aklin	Neuchâtel
Thierry Bieler	Bevaix
Denis Bongini	Neuchâtel
Géraldine Chapatte	Les Bois
Denis Cherbuin	Môtiers
Roger-Claude Choffat	Fleurier (jusqu'au 31.12.2020)
Karin Davies	La Chaux-de-Fonds
Fabienne Denoréaz Paul	Neuchâtel
Sophie Erard	Le Landeron
André Escobar	Neuchâtel
Christophe Farine	Valangin
Catherine Grandjean	Auvernier
Florence Hippenmeyer	Neuchâtel
Jacques Kaiser	Chézard
Olivier Kohli	Le Pâquier
Philippe Langel	La Chaux-de-Fonds
Delphine Liefroy	Bevaix
Vincent Mortilla	Les Hauts-Geneveys
Martin Mouzo	Cormondrèche
Chantal Prémat Allanfranchini	Neuchâtel
Véronique Rebstein	La Chaux-de-Fonds
Christophe Saudan	Les Geneveys-sur-Coffrane
Bertrand Sigg	Saint-Aubin
Frédéric Soguel	Neuchâtel
Pascal Tharin	Cernier (jusqu'au 31.12.2020)
Martine Urscheler Veillard	Peseux

## RÉSULTATS GÉNÉRAUX

La sinistralité basse, inférieure de 50% au budget, et une performance des marchés financiers relativement favorable permettent à l'ECAP de clore l'exercice 2020 sur un très bon résultat. Ceci malgré la baisse de tarif intervenue sur les primes annuelles 2020 et qui se monte au final à plus de 6.5%.

Les chapitres Prévention, Intervention et Missions de secours se terminent chacun par une attribution à leur provision respective. L'augmentation régulière des provisions pour la prévention et pour la lutte contre les dommages doit inciter à une réflexion quant à leur utilisation d'une part, et à une possible réduction de la contribution d'autre part.

Les résultats positifs de l'Assurance (9.715 millions de francs) et des placements (5.0 millions de francs) constituent l'essentiel du résultat net de l'exercice qui se monte à 14.289 millions de francs après déduction du résultat hors exploitation.

### ASSURANCE

Le résultat technique se monte à 9.715 millions de francs, principalement en raison d'une charge nette des sinistres de 8.6 millions inférieure au budget, basé sur une moyenne historique. La participation aux excédents de la réassurance contribue également à cet excellent résultat pour 1.6 million.

**Le rabais de prime octroyé sur la facture 2021 est provisionné à hauteur de 2.9 millions.**

### PRÉVENTION

Les produits de la prévention ont légèrement diminué avec la baisse de la contribution. Les charges sont restées très stables, les principaux postes étant constitués par les subventions, en légère baisse et les cotisations à l'AEAI et ses différents projets (Alarme-Météo, Protection-grêle, etc...).

La différence entre le résultat budgété et l'effectif correspond à l'écart entre les subventions prévues et réalisées. **L'attribution au fonds pour la prévention est de 969'485 francs.**

### INTERVENTION

Les produits de l'Intervention sont très proches du budget (+1.01%), même si sa composition varie quelque peu. Les produits des abonnements de raccordement de même que les locations de véhicules aux régions sont inférieurs aux prévisions alors que la contribution des assureurs privés est plus élevée.

Les charges sont directement influencées par l'annulation de nombreux cours à Couvet. Les soldes, en particulier, n'atteignent que le 30% du niveau planifié. Les frais de matériel sont également directement impactés.

Compte tenu d'un prélèvement au fonds d'actions spéciale pour 86'000 francs (adductions d'eau), l'attribution au fonds pour la lutte contre les dommages se monte à 1.504 millions de francs.

### MISSIONS DE SECOURS

La décision de la Costradis de réduire la charge des communes de 1 franc par habitant en 2020 a évidemment diminué d'autant les recettes, mais cette baisse a été partiellement compensée par un niveau à nouveau élevé de la facturation aux tiers civilement responsables des interventions.

Les charges sont principalement influencées par les frais de formation, inférieurs globalement d'environ 190'000 francs au budget et au retard de livraison de certains véhicules qui diminue les charges de location et d'amortissement d'un montant approximativement équivalent.



Les comptes 2020 des missions de secours se bouclent par un excédent de recettes de 268'880 francs qui sont versés au fonds. A noter que ce résultat inclut le prélèvement de 128'000 francs au reliquat du fonds hérité du SSCM en 2014.

# 3.7%

## PLACEMENTS DES CAPITAUX

Les performances boursières 2020 en dents de scie ont finalement dégagé un rendement qui peut être qualifié de satisfaisant, notamment en regard de l'objectif minimal de 3% retenu par l'analyse ALM effectuée en 2019.

Les revenus des placements – titres et immeubles – atteignent 20.4 millions de francs (contre 29,5 millions en 2019) dont plus de la moitié ne sont pas réalisés. Les loyers d'immeubles en représentent le 21.7% et le revenu des titres (dividendes et intérêts) le 13.0%.

Les charges, dépenses effectives et pertes (réalisées ou non réalisées) représentent 9.39 millions de francs auxquels il convient d'ajouter une charge de 6.04 millions de francs comme complément à la provision pour risques liés aux placements de capitaux.

La rentabilité finale se monte à 3.7%, soit un gain de 4'999'545 francs, pour un montant de placements au 31.12.2020 de 325'422'588 francs.

## RÉVISION ET APPROBATION DES COMPTES

Comme à l'accoutumée, un audit préalable a été réalisé du 23 au 26 novembre 2020. Il a principalement porté sur l'existence et de l'application conforme des mesures de contrôle internes mises en place. Le résultat de ces vérifications permet de finaliser le plan d'audit et d'orienter les contrôles, effectués lors de la révision finale des comptes annuels. Dans ce cadre, l'organe de révision s'est particulièrement penché sur les processus d'achats et de salaires, sur l'octroi des subventions et le traitement des actions récursives. La révision des comptes 2020 s'est tenue du 22 au 25 février 2021.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 15 mars 2021.

**Organe de révision:**  
Fiduciaire Muller Christe & Associés SA



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

### Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière cantonale d'assurance et de prévention (ECAP), Neuchâtel

#### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, conformément à l'art. 10 de la Loi sur la préservation des bâtiments (LAB) et à l'art. 6 de son règlement d'exécution, nous avons effectué les comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) composé de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

#### Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales incombent à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité concerne la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que ce soit en matière de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisse (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des preuves d'audit concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le caractère d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne de l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ainsi que de sa performance financière et de sa conformité aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation des bâtiments.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université  
1205 Genève

1.

de l'Etablissement

ation et l'assurance  
l'audit des comptes  
mprenant le bilan, le  
s capitaux propres et

GAAP RPC et aux  
sabilité comprend la  
l'établissement des  
celles-ci résultent de  
table du choix et de  
les adéquates.

udit sur les comptes  
mes d'audit suisses  
nce raisonnable que

éléments probants  
choix des procédures  
es comptes annuels  
u d'erreurs. Lors de  
le interne relatif à  
s aux circonstances.  
prend, en outre, une  
ible des estimations  
annuels dans leur  
base suffisante et

ation financière pour  
es flux de trésorerie,  
ur la préservation et

sité 4  
EXPERT SUISSE  
SWISCO.ch



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T +41 (0)32 722 19 19  
F +41 (0)32 722 19 20  
info@fdmc.ch  
www.fdmc.ch

2.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément au mandat qui nous a été confié et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 15 mars 2021  
SCH/sco

FIDUCIAIRE  
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA



David Marchand  
expert-réviseur agréé



Sébastien Charpié  
expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)

**Annexes :** Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres, annexe)

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4  
1205 Genève

EXPERT SUISSE  
SWISCO.ch





Explications	31.12.2020	31.12.2019	Variation
--------------	------------	------------	-----------

## ACTIF

### ACTIFS IMMOBILISÉS

Placements de capitaux	1	329 004	297 645	31 359
Participations	2	7 714	7 708	6
Immobilisations incorporelles	3	712	295	418
Immobilisations corporelles	3	9 494	7 680	1 814
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>346 924</b>	<b>313 328</b>	<b>33 596</b>

### ACTIFS CIRCULANTS

Actifs de régularisation	4	686	617	69
Créances	5	1 387	1 808	-420
Liquidités		29 230	37 624	-8 395
<b>Total actifs circulants</b>		<b>31 303</b>	<b>40 049</b>	<b>-8 746</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>378 227</b>	<b>353 377</b>	<b>24 849</b>

## PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Réserves provenant des bénéfices accumulés		199 558	183 261	16 297
Résultat net de l'exercice		14 289	16 297	-2 008
<b>Total capitaux propres</b>		<b>213 847</b>	<b>199 558</b>	<b>14 289</b>

### CAPITAUX ÉTRANGERS

Provisions techniques d'assurance	6	12 461	11 945	516
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	37 005	36 809	196
Provisions non techniques	8	53 051	50 528	2 523
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	50 494	44 453	6 041
Passifs de régularisation	10	6 201	5 622	580
Dettes	11	5 168	4 463	705
<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>164 380</b>	<b>153 820</b>	<b>10 560</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>378 227</b>	<b>353 377</b>	<b>24 849</b>

Chiffres en milliers de francs

Explications	2020	2019	Variation
Produits des primes nettes d'assurance	26'591	25'869	721
Primes de la réassurance	12	-4'121	1'695
<b>Primes acquises pour propre compte</b>	<b>24'165</b>	<b>21'748</b>	<b>2'417</b>
Charges nettes des sinistres	13	-14'209	7'641
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	14	-3'041	-4'912
Charges d'exploitation	15	-4'863	-112
Autres produits d'exploitation	23	24	-1
Autres charges d'exploitation	-1	-33	31
<b>Résultat technique</b>	<b>16</b>	<b>4'652</b>	<b>5'063</b>
Produits pour la prévention	4'958	5'174	-216
Charges pour la prévention	-3'818	-3'794	-24
Variation des provisions non techniques pour la prévention	-1'139	-1'380	240
<b>Résultat pour la prévention des dommages</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits pour l'intervention	7'940	8'063	-123
Charges pour l'intervention	-6'521	-6'467	-54
Variation des provisions non techniques pour l'intervention	-1'419	-1'595	176
<b>Résultat pour l'intervention</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits pour les missions de secours	2'880	2'959	-79
Charges pour les missions de secours	-2'611	-2'820	208
Variation des provisions non techniques pour les missions de secours	-269	-140	-129
<b>Résultat pour les missions de secours</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits des placements de capitaux	20	29'483	-9'057
Charges des placements de capitaux	21	-5'946	-3'440
<b>Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>22</b>	<b>23'537</b>	<b>-12'497</b>
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	23	-9'919	3'879
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>5'000</b>	<b>13'618</b>	<b>-8'618</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>14'714</b>	<b>18'270</b>	<b>-3'555</b>
<b>Résultat hors exploitation</b>	<b>-425</b>	<b>-1'973</b>	<b>1'548</b>
<b>BÉNÉFICE/PERTE</b>	<b>14'289</b>	<b>16'297</b>	<b>-2'008</b>



# FLUX DE TRÉSORERIE

---

RAPPORT DE GESTION  
2020



Chiffres en milliers de francs

2020

2019

**FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF À L'EXPLOITATION**

Bénéfice/Perte	14'289	16'297
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	9'044	5'198
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-15'999	-25'238
Amortissements sur immobilisations incorporelles	282	145
Amortissements sur immobilisations corporelles	1'112	875
Variation des provisions techniques d'assurance	516	-1'969
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	196	318
Variation des provisions non techniques	2'523	4'974
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6'041	9'919
Variation des créances	420	227
Variation des actifs de régularisation	-69	64
Variation des engagements	705	932
Variation des passifs de régularisation	580	3'498
<b>Flux de trésorerie relatif à l'exploitation</b>	<b>19'639</b>	<b>15'240</b>

**FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT**

Investissements en placements de capitaux	-290'169	-306'069
Désinvestissements en placements de capitaux	265'765	294'592
Investissements en immobilisations incorporelles	-699	-366
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-2'925	-2'774
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	79
Investissements en participations	0	0
Désinvestissements en participations	-6	10
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement</b>	<b>-28'033</b>	<b>-14'529</b>

**FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT**

Variation des dettes financières à court terme	0	0
Variation des dettes financières à long terme	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	0	0
<b>Somme des flux de trésorerie</b>	<b>-8'395</b>	<b>711</b>

**VARIATION DE TRÉSORERIE**

Trésorerie au 01.01	37'624	36'913
Somme des flux de trésorerie	-8'395	711
<b>TRÉSORERIE AU 31.12</b>	<b>29'230</b>	<b>37'625</b>

# VARIATION CAPITAUX PROPRES

Chiffres en milliers de francs

Total bénéfices accumulés

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital propre au 01.01.2020	199'558
Résultat 2020	14'289
<b>CAPITAL PROPRE AU 31.12.2020</b>	<b>213'847</b>







# ANNEXES

<b>AECA</b>	Association des établissements cantonaux d'assurance
<b>AEAI</b>	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
<b>CCNC</b>	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
<b>CIREN</b>	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
<b>COSTRADIS</b>	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
<b>CS</b>	Centre de secours
<b>CSSP</b>	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
<b>DCF</b>	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
<b>LAB</b>	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
<b>LPDIENS</b>	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
<b>OFROU</b>	Office fédéral des routes
<b>POOL</b>	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
<b>RALPDIENS</b>	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
<b>RLAB</b>	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
<b>SCAN</b>	Service cantonal des automobiles et de la navigation
<b>SIEN</b>	Service informatique de l'entité neuchâteloise
<b>SIS</b>	Service d'incendie et de secours
<b>SSCM</b>	Service de la sécurité civile et militaire
<b>UIR</b>	Union intercantonale de réassurance

## PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET D'ÉVALUATION

### Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

---

### Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

## Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

## Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

		2020	2019
EUR	1	1.0821	1.0854
USD	1	0.8852	0.9664
JPY	100	0.8558	0.8900
CAD	1	0.6953	0.7447
NOK	100	0.1020	0.1101
GBP	1	1.2083	1.2819
SGD	1	0.6698	0.7188
SEK	1	0.1077	0.1034
DKK	1	0.1454	0.1453
AUD	1	0.6811	0.6789
HKD	1	0.1142	0.1241

## Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants:

- **Liquidités dans les placements de capitaux**

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

- **Titres**

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

- **Immeubles**

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté.

- **Constructions en cours**

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.

---

## Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

---

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Logiciels: 4 ans

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Immeubles: **50 ans**

Mobilier et installations: **5 ans**

Gros véhicules de défense incendie: **12 ans**

Petits véhicules de défense incendie: **8 ans**

Véhicules missions de secours: **Selon planification stratégique**

Autres véhicules: **4 ans**

Matériel informatique: **3 ans**

---

## Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

---

## Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

---

## Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

---

### Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent:

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
  - Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.
- 

### Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent:

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
  - Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.
- 

### Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes:

- Provision couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissement.
- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.

- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dus aux employés de l'ECAP.
- Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de l'intervention.
- Provision constituée pour participer au financement d'une nouvelle centrale d'alarme.
- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).

---

### **Provisions pour risques liés aux placements de capitaux**

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

---

### **Dettes**

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

---

### **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

## 01

Placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	imme
<b>VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2020</b>	<b>45 217</b>	<b>26 865</b>	<b>66 366</b>	<b>4 333</b>	
Entrées de valeur	29 025	36 885	3 831	605	
Sorties de valeur	-16 627	-34 044	1 157	-3 831	
Bénéfices non réalisés	3 571	3 463	0	0	
Pertes non réalisées	-100	-450	0	0	
Bénéfices réalisés	786	1 471	0	0	
Pertes réalisées	-748	-4 103	0	0	
<b>VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2020</b>	<b>61 124</b>	<b>30 088</b>	<b>71 354</b>	<b>1 107</b>	<b>3</b>

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	imme
<b>VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2019</b>	<b>15 965</b>	<b>27 561</b>	<b>66 434</b>	<b>1 328</b>	
Entrées de valeur	43 983	32 121	0	3 005	
Sorties de valeur	-21 076	-38 923	-68	0	-
Bénéfices non réalisés	3 766	3 172	0	0	
Pertes non réalisées	-40	-568	0	0	
Bénéfices réalisés	2 647	3 755	0	0	
Pertes réalisées	-28	-253	0	0	
<b>VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2019</b>	<b>45 217</b>	<b>26 865</b>	<b>66 366</b>	<b>4 333</b>	<b>2</b>

Fonds obiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
<b>28 603</b>	<b>91 381</b>	<b>13 894</b>	<b>11 186</b>	<b>128</b>	<b>9 671</b>	<b>297 645</b>
4 598	18 384	15 490	0	440	180 909	290 169
-984	-11 808	-12 153	-11 186	-32	-176 257	-265 765
2 779	317	532	0	0	200	10 862
-433	-968	-342	0	0	-166	-2 458
778	1 086	274	0	6	736	5 138
-12	-181	-208	0	0	-1 334	-6 586
<b>35 330</b>	<b>98 212</b>	<b>17 487</b>	<b>0</b>	<b>542</b>	<b>13 759</b>	<b>329 004</b>

Fonds obiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
<b>17 841</b>	<b>96 960</b>	<b>13 381</b>	<b>9 623</b>	<b>153</b>	<b>16 880</b>	<b>266 127</b>
25 591	29 788	11 005	11 182	0	149 394	306 069
17 844	-38 672	-11 129	-11 115	-30	-155 735	-294 592
2 423	2 058	273	1 357	0	130	13 178
-29	-435	-94	0	0	-134	-1 300
680	1 856	2 459	140	4	518	12 060
-59	-173	-2 002	0	0	-1 382	-3 898
<b>28 603</b>	<b>91 381</b>	<b>13 894</b>	<b>11 186</b>	<b>128</b>	<b>9 671</b>	<b>297 645</b>

## 03

Immobilisations - chiffres en milliers de francs

	Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles		Véhicules mission sec
	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2020</b>	<b>295</b>	<b>295</b>	<b>615</b>	<b>5 048</b>	
Valeur d'acquisition au 01.01.	599	599	1 003	6 415	
Entrées de valeurs	699	699	20	2 119	
Sorties de valeurs	0	0	0	0	
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.</b>	<b>1 298</b>	<b>1 298</b>	<b>1 023</b>	<b>8 534</b>	<b>1</b>
<b>Ajustements cumulés au 01.01.</b>	<b>-304</b>	<b>-304</b>	<b>-387</b>	<b>-1 367</b>	
Amortissements	-282	-282	-124	-769	
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	
<b>Ajustements cumulés au 31.12.</b>	<b>-586</b>	<b>-586</b>	<b>-511</b>	<b>-2 136</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2020</b>	<b>712</b>	<b>712</b>	<b>511</b>	<b>6 398</b>	

	Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles		Véhicules mission sec
	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2020</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>744</b>	<b>3 228</b>	
Valeur d'acquisition au 01.01.	232	232	1 012	4 008	
Entrées de valeurs	366	366	0	2 407	
Sorties de valeurs	0	0	-10	0	
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.</b>	<b>599</b>	<b>599</b>	<b>1 003</b>	<b>6 415</b>	
<b>Ajustements cumulés au 01.01.</b>	<b>-159</b>	<b>-159</b>	<b>-269</b>	<b>-780</b>	
Amortissements	-145	-145	-119	-587	
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	
<b>Ajustements cumulés au 31.12.</b>	<b>-304</b>	<b>-304</b>	<b>-387</b>	<b>-1 367</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2020</b>	<b>295</b>	<b>295</b>	<b>615</b>	<b>5 048</b>	

Evénements Financiers des exercices de 2018	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
<b>128</b>	<b>129</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>1 749</b>	<b>7 680</b>
866	307	7	230	2 022	10 850
489	20	54	0	223	2 925
0	0	0	0	0	0
<b>356</b>	<b>327</b>	<b>60</b>	<b>230</b>	<b>2 245</b>	<b>13 776</b>
<b>-739</b>	<b>-178</b>	<b>-4</b>	<b>-222</b>	<b>-273</b>	<b>-3 170</b>
-86	-38	-12	-4	-79	-1 112
0	0	0	0	0	0
<b>-825</b>	<b>-217</b>	<b>-16</b>	<b>-226</b>	<b>-351</b>	<b>-4 282</b>
<b>531</b>	<b>111</b>	<b>44</b>	<b>4</b>	<b>1 894</b>	<b>9 494</b>

Evénements Financiers des exercices de 2019	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
<b>153</b>	<b>94</b>	<b>4</b>	<b>33</b>	<b>1 604</b>	<b>5 860</b>
866	224	7	217	1 820	8 155
0	152	0	13	202	2 774
0	-69	0	0	0	-79
<b>866</b>	<b>307</b>	<b>7</b>	<b>230</b>	<b>2 022</b>	<b>10 850</b>
<b>-713</b>	<b>-130</b>	<b>-3</b>	<b>-184</b>	<b>-216</b>	<b>-2 295</b>
-26	-48	-1	-38	-57	-875
0	0	0	0	0	0
<b>-739</b>	<b>-178</b>	<b>-4</b>	<b>-222</b>	<b>-273</b>	<b>-3 170</b>
<b>128</b>	<b>129</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>1 749</b>	<b>7 680</b>

## 02

2020

2019

**Participations** - chiffres en milliers de francs

7 714

7 708

L'ECAP est membre de la société simple du POOL (selon l'art.530 et suivants CO).

7 714

7 658

L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale. (La société a été radiée le 14 décembre 2020)

0

50

## 04

**Actifs de régularisation** - chiffres en milliers de francs

686

617

Mise de fonds POOL

0

0

Intérêts courus

501

529

Divers

185

88

## 05

**Créances** - chiffres en milliers de francs

1 387

1 808

**Créances envers des organisations liées**

0

0

**Autres créances**

1 387

1 808

Impôt anticipé

321

287

Créances primes

170

159

Créances diverses

897

1 361

# 06

## Provisions techniques d'assurance - chiffres en milliers de francs

		01.01.2020	Attributions	Utilisations	31.12.2020
Sinistres Feu bruts	61	8 264	241	0	8 505
- part de la réassurance	51	-95	0	0	-95
<b>Sinistres Feu nets</b>		<b>8 169</b>	<b>241</b>	<b>0</b>	<b>8 410</b>
Sinistres Eléments naturels bruts	63	7 940	0	-4 799	3 141
- part de la réassurance	64	-4 164	2 174	0	-1 991
<b>Sinistres Eléments naturels nets</b>		<b>3 776</b>	<b>2 174</b>	<b>-4 799</b>	<b>1 151</b>
Contribution nette à la CIREN	65	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	66	0	2 900	0	2 900
<b>Total</b>		<b>11 945</b>	<b>5 315</b>	<b>-4 799</b>	<b>12 461</b>

		01.01.2019	Attributions	Utilisations	31.12.2019
Sinistres Feu bruts	61	9 801	0	-1 537	8 264
- part de la réassurance	51	-387	292	0	-95
<b>Sinistres Feu nets</b>		<b>9 414</b>	<b>292</b>	<b>-1 537</b>	<b>8 169</b>
Sinistres Eléments naturels bruts	63	2 331	5 609	0	7 940
- part de la réassurance	64	-31	0	-4 133	-4 164
<b>Sinistres Eléments naturels nets</b>		<b>2 300</b>	<b>5 609</b>	<b>-4 133</b>	<b>3 776</b>
Contribution nette à la CIREN	65	0	0	0	0
Provision pour rabais sur prime	66	2 200	0	-2 200	0
<b>Total</b>		<b>13 914</b>	<b>5 902</b>	<b>-7 871</b>	<b>11 945</b>

## 07

## Provisions techniques pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
<b>Etat au 01.01.2020</b>	<b>6 404</b>	<b>15 335</b>	<b>15 069</b>	<b>36 809</b>
Utilisations				
Attributions	0	403	0	403
Dissolutions	-155	0	-51	-207
<b>Etat au 31.12.2020</b>	<b>6 249</b>	<b>15 738</b>	<b>15 018</b>	<b>37 005</b>
<b>Etat au 01.01.2019</b>	<b>6 460</b>	<b>15 123</b>	<b>14 908</b>	<b>36 491</b>
Utilisations				0
Attributions	0	213	161	374
Dissolutions	-55	0	0	-55
<b>Etat au 31.12.2019</b>	<b>6 404</b>	<b>15 335</b>	<b>15 069</b>	<b>36 809</b>

Réserves nécessaires	2020	2019
Obligations envers la CIREN	15 738	15 335
Obligations statutaires envers l'UIR	6 249	6 404
Obligations envers le POOL	15 018	15 069
<b>Total des réserves nécessaires</b>	<b>37 005</b>	<b>36 809</b>
déjà en réserve selon bilan	-37 005	-36 809
<b>Total des réserves manquantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# 08

## Provisions non techniques - chiffres en milliers de francs

	01.01.2020	Attributions	Dissolutions	31.12.2020
Fonds pour l'intervention	25 867	1 505	0	27 372
Fonds pour la prévention	9 259	969	0	10 229
Fonds d'actions spéciales	2 067	0	-86	1 981
Provision pour promesses de subventions	2 660	170	0	2 830
Provision pour vacances et heures supplémentaires	115	0	-33	82
Provision pour Prévoyance.ne	6 866	0	0	6 866
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 870	0	-271	1 599
	<b>48 704</b>	<b>2 644</b>	<b>-390</b>	<b>50 958</b>
Fonds des missions de secours	1 823	269	0	2 092
<b>Total</b>	<b>50 528</b>	<b>2 913</b>	<b>-390</b>	<b>53 051</b>

	01.01.2019	Attributions	Dissolutions	31.12.2019
Fonds pour l'intervention	24 178	1 689	0	25 867
Fonds pour la prévention	7 840	1 420	0	9 259
Fonds d'actions spéciales	2 161	0	-94	2 067
Provision pour promesses de subventions	2 700	0	-40	2 660
Provision pour vacances et heures supplémentaires	125	0	-10	115
Provision pour Prévoyance.ne	6 866	0	0	6 866
Provision spéciale pour dommages non couverts	0	1 870	0	1 870
	<b>43 870</b>	<b>4 979</b>	<b>-144</b>	<b>48 704</b>
Fonds des missions de secours	1 684	140	0	1 823
<b>Total</b>	<b>45 553</b>	<b>5 119</b>	<b>-144</b>	<b>50 528</b>

## 09

**Provision pour risques liés aux placements de capitaux** - chiffres en milliers de francs

01.01.2020	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.2020
44 453	6 041	0	0	50 494

01.01.2019	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.2019
34 534	9 919	0	0	44 453

**RLAB Art. 77**

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peut être inférieure aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2020	<b>73,66 %</b>
Part des placements en francs suisses au 31.12.2020	<b>93,99 %</b>

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend:

- a de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- b de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40 % alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5 %.

Provision requise	<b>15,35 %</b>
Représentant un montant de	50 494
Provision à fin 2019	44 453

	2020	2019
<b>Provision nécessaire au 31.12</b>	<b>-50 494</b>	<b>-44 453</b>
déjà mis en réserve selon bilan	50 494	44 453
<b>Provision manquante au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# 10

2020

2019

## Passifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

6 201

5 622

Primes encaissées d'avance	5 217	4 731
Passifs transitoires	983	885
Autres passifs transitoires	1	5

# 11

## Dettes - chiffres en milliers de francs

5 168

4 463

Engagements envers des réassureurs	0	0
Engagements envers des organisations liées	166	254
OFROU	126	254
SSCM	40	0
Autres dettes	5 002	4 209

# 12

## Primes de réassurance - chiffres en milliers de francs

-2 426

-4 121

UIR primes de réassurance Feu	-1 144	-1 241
UIR primes de réassurance Éléments naturels	-1 863	-1 833
POOL mise de fonds	-1 059	-1 047
UIR bonus prime	1 639	0

## 13

2020

2019

<b>Charges nettes des sinistres - chiffres en milliers de francs</b>	<b>-6 568</b>	<b>-14 209</b>
Charges nettes Feu	-5 402	-3 538
Charges nettes Éléments naturels	-1 600	-15 407
Produits de la réassurance	24	4 255
Recours sur sinistres	409	482

## 14

<b>Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs</b>	<b>-3 041</b>	<b>1 872</b>
Provision pour rabais sur primes futures	-2 900	2 200
Provision CIREN	-403	-213
Pool dommages sismiques	51	-161
Engagement statutaire UIR	155	55
Participation au capital du Pool	56	-10

## 15

<b>Charges d'exploitation - chiffres en milliers de francs</b>	<b>-4 863</b>	<b>-4 750</b>
Pool technique	-1 882	-1 682
Pool administratif	-1 725	-1 732
Autres charges d'exploitation	-1 256	-1 336

## INFORMATIONS SECTORIELLES

### Assurance

# 16

	2020	2019	Variation
<b>Résultat technique - chiffres en milliers de francs</b>			
<b>Produits de l'assurance</b>			
Primes brutes	26 591	25 869	721
Primes de la réassurance	-2 426	-4 121	1 695
<b>Primes nettes d'assurance</b>	<b>24 165</b>	<b>21 748</b>	<b>2 417</b>
<b>Charges liées aux sinistres</b>			
Charges liées aux sinistres Feu	-4 992	-3 056	-1 936
Part de la réassurance	1	97	-96
<b>Charges nettes liées aux sinistres Feu</b>	<b>-4 991</b>	<b>-2 960</b>	<b>-2 031</b>
Charges liées aux sinistres Eléments naturels	-1 600	-15 407	13 807
Part de la réassurance	23	4 158	-4 135
<b>Charges nettes liées aux sinistres Eléments naturels</b>	<b>-1 577</b>	<b>-11 249</b>	<b>9 672</b>
<b>Total net des charges liées aux sinistres</b>	<b>-6 568</b>	<b>-14 209</b>	<b>7 641</b>
Modification des provisions techniques	-2 900	2 200	-5 100
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	-141	-328	188
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires	-5 374	-5 297	-77
Charges sociales	-1 235	-1 144	-91
Autres charges de personnel	3 001	3 027	-25
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-3 608</b>	<b>-3 415</b>	<b>-193</b>
Charges des locaux	-263	-234	-29
Charges d'administration	-338	-477	139
Charges d'informatique	-654	-625	-30
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-1 255</b>	<b>-1 336</b>	<b>81</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-4 863</b>	<b>-4 750</b>	<b>-112</b>
Autres produits d'exploitation	23	24	-1
Autres charges d'exploitation	-1	-33	31
<b>Résultat technique</b>	<b>9 715</b>	<b>4 652</b>	<b>5 063</b>

## INFORMATIONS SECTORIELLES

### Prévention et lutte contre les dommages

# 17

	2020	2019	Variation
<b>Prévention - chiffres en milliers de francs</b>			
<b>Produits</b>			
Contribution pour la prévention	4 862	5 061	-200
Autres recettes	96	113	-16
<b>Total des produits</b>	<b>4 958</b>	<b>5 174</b>	<b>-216</b>
<b>Charges</b>			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-618	-583	-35
Subsides pour mesures constructives et techniques	-1 088	-1 177	88
ECAPi	-39	-32	-7
Frais prévention éléments naturels	-90	-93	2
Frais de personnel et administratifs	-1 982	-1 910	-72
<b>Total des charges</b>	<b>-3 818</b>	<b>-3 794</b>	<b>-24</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>			
Ajustement du fonds pour la prévention des dommages	-969	-1 420	450
Variation provision promesses pour subventions	-170	40	-210
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-1 139</b>	<b>-1 380</b>	<b>240</b>
<b>Résultat pour la prévention</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## INFORMATIONS SECTORIELLES

### Prévention et lutte contre les dommages

# 18

2020 2019 Variation

Intervention - chiffres en milliers de francs

#### Produits

Contribution pour la défense incendie	5 450	5 624	-174
Contribution des assureurs privés	1 218	1 144	75
Contribution OFROU	50	50	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	519	483	35
Autres recettes	703	761	-58
<b>Total des produits</b>	<b>7 940</b>	<b>8 063</b>	<b>-123</b>

#### Charges

Subventions véhicules	-548	-416	-132
Subventions matériel	-314	-381	67
Subventions formation et équipement personnel	-820	-1 105	285
Centrale d'alarme et d'engagement	-200	-200	0
Subventions pour les constructions et locaux	-347	-306	-40
Subventions aux SIS et régions	-26	-76	50
Subvention pour adductions	-442	-264	-178
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-1	-13	12
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-24	-22	-2
Frais inspectariat	-24	-26	2
Frais logistique	-720	-709	-10
Frais bureau technique	-344	-437	93
Frais informatique	-270	-257	-13
Frais de personnel et administratifs	-2 419	-2 247	-172
Divers	-22	-8	-15
<b>Total des charges</b>	<b>-6 521</b>	<b>-6 467</b>	<b>-54</b>

#### Variation des provisions non techniques

Prélèvement au fonds d'actions spéciales pour la prévention	86	94	-8
Ajustement du fonds pour l'intervention	-1 505	-1 689	185
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-1 419</b>	<b>-1 595</b>	<b>176</b>

<b>Résultat pour l'intervention</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
-------------------------------------	----------	----------	----------

<b>Total de la prévention et de l'intervention</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
--	----------	----------	----------

## INFORMATIONS SECTORIELLES

## Missions de secours

## 19

	2020	2019	Variation
<i>Chiffres en milliers de francs</i>			
<b>Produits</b>			
Facturation aux communes	1 594	1 841	-247
Contribution Ofrou	582	265	317
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution Detec	47	47	0
Facturation interventions	589	723	-134
Contribution cantonale	50	50	0
Autres recettes	14	28	-14
<b>Total des produits</b>	<b>2 880</b>	<b>2 959</b>	<b>-79</b>
<b>Charges</b>			
Charges salariales	-1 535	-1 535	0
Formation	-83	-165	82
Mandat, étude et honoraires	-27	-6	-21
Locaux	-117	-115	-2
Frais d'interventions	-36	-43	7
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-50	-50	0
Véhicules	-225	-153	-72
Equipement et matériel	-265	-522	257
Centrale d'alarme	-115	-115	0
Frais gestion et inspectorat	-77	-77	0
Frais divers	-80	-38	-42
<b>Total des charges</b>	<b>-2 611</b>	<b>-2 820</b>	<b>208</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>			
Prélèvement / attribution au fonds des missions de secours	-269	-140	-129
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-269</b>	<b>-140</b>	<b>-129</b>
<b>Résultat des missions de secours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

# 20

	2020	2019
<b>Produits des placements de capitaux</b>	<b>20 426</b>	<b>29 483</b>
<b>Produits des actions suisses</b>	<b>4 357</b>	<b>6 413</b>
Dividendes	428	406
Gains réalisés	358	2 241
Gains non réalisés	3 571	3 766
<b>Produits des actions étrangères</b>	<b>4 934</b>	<b>6 927</b>
Dividendes	471	365
Gains réalisés	1 000	3 390
Gains non réalisés	3 463	3 172
<b>Produits des immeubles</b>	<b>4 427</b>	<b>4 245</b>
Produits	4 427	4 245
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
<b>Produits des fonds immobiliers</b>	<b>3 557</b>	<b>3 103</b>
Dividendes	397	259
Gains réalisés	380	422
Gains non réalisés	2 779	2 423
<b>Produits des obligations suisses</b>	<b>1 403</b>	<b>3 913</b>
Produits des intérêts	1 050	1 258
Gains réalisés	36	598
Gains non réalisés	317	2 058

## PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

# 20

	2020	2019
<b>Produits des obligations étrangères</b>	<b>806</b>	<b>2 732</b>
Produits des intérêts	146	119
Gains réalisés	128	2 340
Gains non réalisés	532	273
<b>Autres titres</b>	<b>0</b>	<b>1 497</b>
Dividendes	0	140
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	1 357
<b>Prêts</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Produits des intérêts	6	4
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
<b>Produits des liquidités</b>	<b>936</b>	<b>648</b>
Produits des intérêts	0	0
Gains réalisés	736	518
Gains non réalisés	200	130

## PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

# 21

	2020	2019
<b>Charges sur placements de capitaux</b>	<b>-9 386</b>	<b>-5 946</b>
<b>Charges sur actions suisses</b>	<b>-848</b>	<b>-68</b>
Pertes réalisées	-748	-28
Pertes non réalisées	-100	-40
<b>Charges sur actions étrangères</b>	<b>-4 552</b>	<b>-821</b>
Pertes réalisées	-4 103	-253
Pertes non réalisées	-450	-568
<b>Charges sur immeubles</b>	<b>-342</b>	<b>-748</b>
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges des immeubles	-342	-748
<b>Charges sur fonds immobiliers</b>	<b>-444</b>	<b>-88</b>
Pertes réalisées	-12	-59
Pertes non réalisées	-433	-29
<b>Charges sur obligations suisses</b>	<b>-1 149</b>	<b>-608</b>
Pertes réalisées	-181	-173
Pertes non réalisées	-968	-435
<b>Charges sur obligations étrangères</b>	<b>-550</b>	<b>-2 096</b>
Pertes réalisées	-208	-2 002
Pertes non réalisées	-342	-94
<b>Autres titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0

## PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

# 21

	2020	2019
<b>Charges sur prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
<b>Charges sur liquidités</b>	<b>-672</b>	<b>-778</b>
Pertes réalisées	-506	-644
Pertes non réalisées	-166	-134
<b>Charges liées aux placements de capitaux</b>	<b>-828</b>	<b>-739</b>
Frais de gestion	-828	-739
Frais de transactions	0	0

# 22

<b>Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions</b>	<b>11 040</b>	<b>23 537</b>
Résultat des actions suisses	3 509	6 345
Résultat des actions étrangères	382	6 106
Résultat des immeubles	4 085	3 497
Résultat des fonds immobiliers	3 112	3 015
Résultat des obligations suisses	255	3 305
Résultat des obligations étrangères	255	636
Résultat des autres titres	0	1 497
Résultat des prêts	6	4
Résultat des liquidités	264	-130
Charges liées aux placements de capitaux	-828	-739

# 23

<b>Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>-6 041</b>	<b>-9 919</b>
--	---------------	---------------

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Valeurs d'assurance - Incendie	2020 CHF (indice 118)	2019 CHF (indice 118)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2 600 000.00	2 742 095.00
Immeuble, Grand Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	2 052 520.00	1 924 484.05
Immeuble, Rue Pourtalès 13, Neuchâtel	5 529 950.00	8 485 000.00
Immeuble, Beaux-Arts 13, Neuchâtel	3 879 920.00	
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2 611 020.00	2 404 315.20
Immeuble, Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	5 360 610.00	4 890 000.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	6 768 700.00	6 768 700.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2 555 000.00	2 555 000.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	145 455.00	145 455.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	8 801 770.00	8 675 000.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3 775 000.00	3 775 000.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2 737 560.51	2 737 560.51
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3 543 845.00	3 543 845.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	6 775 000.00	6 775 000.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7 343 040.00	7 343 040.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6 285 000.00	6 285 000.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15 a, La Chaux-de-Fonds	1 181 833.33	1 181 833.33
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	8 641 559.32	8 641 559.32
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1 068 000.00	1 068 000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3 390 000.00	3 390 000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3 195 000.00	3 195 000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3 380 000.00	3 380 000.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1 350 308.00	1 350 308.00
<b>Total</b>	<b>92 971 091.16</b>	<b>91 256 195.41</b>

## ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: « Prévoyance.ne ») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

### Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2019 de Prévoyance.ne (connus lors de l'établissement des comptes)

	31.12.2019	31.12.2018	Évolution
<b>Engagement de prévoyance</b> (selon détail ci-dessus)	<b>6 554 160 292.45</b>	<b>6 315 835 657.10</b>	<b>238 324 635.35</b>
<b>Fortune disponible selon 72a LPP</b> (actifs - passifs non actuariels)	<b>4 011 146 098.98</b>	<b>3 713 711 366.37</b>	<b>297 434 732.61</b>
Découvert technique selon 72a LPP	2 543 014 193.47	2 602 124 290.73	-59 110 097.26
<b>Taux de couverture selon 72a LPP</b>	<b>61.2 %</b>	<b>58.8 %</b>	<b>+ 2.4 pts de %</b>

La part du découvert technique au 01.01.2020 imputable à l'ECAP est de CHF 5'253'625 (01.01.2019: CHF 8'282'660).

L'évolution annuelle tient compte, en synthèse, de l'impact de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de liquidation partielle. La référence à la détermination du découvert est désormais le degré de couverture (31.12.2019: 74.2%) et non plus le taux de couverture (31.12.2019: 61.2%). Avec ce règlement, Prévoyance.ne a la possibilité de déduire la réserve de fluctuation de valeur (RFV) de la part non capitalisée des engagements pour déterminer son degré de couverture. Ce changement primordial entraîne une réduction substantielle du découvert (13%).

En parallèle, la garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019 est réduite d'autant, passant au 31.12.2020 à CHF 5'253'625 (03.07.2019 CHF 8'531'301).

Si ces changements permettent cette réduction bienvenue du découvert, il est cependant à noter qu'à l'avenir la RFV n'absorbera plus les variations de résultat étant d'ores et déjà entièrement attribuées à la réduction du découvert technique.

Afin de parer à la volatilité potentielle future des marchés boursiers en relation avec les effets de bord économiques liés à la COVID, l'ECAP conserve au 31.12.2020, sans changement, sa provision pour les engagements de prévoyance.

## AFFAIRES JURIDIQUES EN SUSPENS

Deux litiges sont ouverts au 31.12.2020. Ils ne devraient pas avoir de conséquences financières pour l'ECAP.

## **TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS LIÉES**

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- Prévoyance.ne,
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de natures juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

---

## **GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE**

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables. Cela permet de garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.

## FIL ROUGE 2020

Le fil rouge illustré de ce rapport est consacré à Catherine Louis, dessinatrice et illustratrice née en 1963 à La Neuveville. Formée à l'École des Arts visuels de Bienne et l'École des Arts décoratifs de Strasbourg, elle vit et tra-vaille dans le canton de Neuchâtel.

## IMPRESSUM

Réalisation graphique: Lemon.ch  
Rédaction: ECAP Neuchâtel  
Avril 2021



Place de la Gare 4 | 2002 Neuchâtel  
T 032 889 62 22 | [ecap@ne.ch](mailto:ecap@ne.ch)  
[www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)